Envoyé en préfecture le 11/03/2026
Reçu en préfecture le 11/03/2026
Publié le
ID : 022-212203723-20260304-D2026003-DE

Mairie de TRÉMUSON
Côtes d'Armor

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE LA COMMUNE DE TREMUSON

SEANCE DU 4 MARS 2026

Date de la convocation :
17 février 2026
Date d'affichage :
17 février 2026

Nombre de conseillers :
En exercice – 16
Présents – 12
Procuration : 1

L'an deux mil vingt-six, le quatre mars à dix-huit heures trente, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Yvon ORGEBIN, Maire.

Etaient présents : ORGEBIN Yvon, CALVEZ Laurence, BONGRE Raymond, ASSON Pascale, JEAN Florence, GUILLO Sylvie, LE FORBAN Roselyne, BONENFANT Gaëlle, GUILLET Pascale, DEPOIS Claudie, LE ROUX Odile et HIE Sophie.

Absents excusés : CESARI Joëlle a donné procuration à CALVEZ Laurence, JANOT-MONFORT Annie, GUILLERME Christian et LE PAGE Gérard.

Secrétaire de séance : M. Edouard SAINTILAN

Délibération 2026-003 / Finances locales – Décision budgétaire

Objet : Adoption du budget primitif 2026

Monsieur le Président présente au Conseil d'Administration le projet de budget primitif 2026 du C.C.A.S de la commune de Trémuson :

Section de fonctionnement	Budget primitif 2025	Budget primitif 2026
Dépenses	8 930,00 €	10 820,00 €
Recettes	8 930,00 €	10 820,00 €

Après avoir terminé son exposé et répondu aux questions des membres du Conseil d'Administration, Monsieur le Président met le budget primitif 2026 aux voix,

Après avoir délibéré, le Conseil d'Administration, à l'unanimité,

- **APPROUVE** le budget primitif 2026 du C.C.A.S de Trémuson.

Fait à TREMUSON, les jours, mois et an que dessus.

Le Président,
Yvon ORGEBIN

Envoyé en préfecture le 11/03/2026
Reçu en préfecture le 11/03/2026
Publié le
ID : 022-212203723-20260304-D2026003-DE